



Banque Royale du Canada Mandat du président d'un comité

Mandat

La responsabilité première du président de tout comité du conseil d'administration est de veiller à la gestion et au rendement efficace du comité et de diriger ce comité dans le cadre de son mandat et de toute autre question que le conseil lui délègue.

Responsabilités

Voici les principales tâches du président de tout comité du conseil d'administration :

- Présider les réunions du comité et s'assurer de la bonne organisation et de l'efficacité du fonctionnement du comité.
- Travailler de concert avec le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction et le secrétaire général afin d'établir la périodicité et l'ordre du jour des réunions du comité.
- Au besoin et après consultation du comité, retenir les services de conseillers indépendants afin d'aider le comité ou ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, superviser la prestation de ces services et y mettre fin.
- Faire part au conseil d'administration des activités du comité et de toute recommandation jugée pertinente par le comité.
- Diriger le comité dans l'examen annuel visant à évaluer la pertinence de son mandat et dans l'évaluation de son efficacité à remplir ce mandat.
- Représenter le comité lors de réunions avec des organismes de réglementation, au besoin.
- Représenter le comité lors de réunions avec les principaux actionnaires ou d'autres parties prenantes.

Approuvé le 4 décembre 2009